



VILLE D'EPERNAY
7 bis Avenue de Champagne
51 200 EPERNAY

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**2026-38EP EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE
CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION**

Conditions de remise des candidatures :

DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES
LUNDI 5 OCTOBRE 2026 à 12H00

Plis envoyés par voie dématérialisée sur <https://www.xmarches.fr/>

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	2026-38EP EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	2 ans reconductible
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.3 - Mode de passation.....	5
1.4 - Type et forme de contrat.....	5
1.5 - Décomposition de la consultation	5
1.6 - Nomenclature.....	5
1.7 - Réalisation de prestations similaires	5
1.8 - Renouvellement.....	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	6
2.4 - Développement durable	6
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	8
5.1 - Documents de la CANDIDATURE à produire	8
5.2 PIECES DE L'OFFRE :	9
5.2 - Visites sur site.....	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
7.2 - Transmission électronique	9
7 - Examen des candidatures et des offres	11
7.1 - Sélection des candidatures.....	11
7.2 - Attribution des marchés	11
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	14
8 - Renseignements complémentaires	14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	14
8.2 - Procédures de recours.....	14
9 - Notification et information des candidats	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

2026-38EP EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION

Le présent marché constitue un lot unique relatif à la maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) pour les sites de la Ville d'Épernay, du C.C.A.S d'Épernay et de la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne, couvrant les secteurs d'Épernay et de Blancs-Coteaux.

Il concerne l'exploitation, la conduite, la surveillance, l'entretien préventif et curatif, le maintien en bon état de fonctionnement ainsi que l'optimisation des performances énergétiques des installations suivantes :

- les installations de chauffage
- les installations de production et de distribution d'eau chaude sanitaire (ECS)
- les installations de traitement d'eau
- les installations de ventilation et de traitement d'air
- les installations de climatisation et de production de froid.

Les prestations incluent également la mise en œuvre de mesures d'optimisation énergétique visant à améliorer l'efficacité des installations, à réduire les consommations d'énergie, à limiter les émissions associées et à garantir le maintien des niveaux de confort et de qualité de service requis.

L'ensemble des équipements et installations concernés est répertorié, en annexes 1 et 2 du présent CCTP.

Les prestations, objet de ce marché, sont les suivantes :

Les prestations de type P2 : Conduite de l'installation et travaux de petit entretien :

- la conduite et l'optimisation du fonctionnement des installations
 - les opérations d'entretien courant et réglementaire
 - les dépannages et interventions correctives nécessaires au maintien de la continuité de service
 - les réparations d'urgence avec mise en place d'une astreinte opérationnelle 24h/24 et 7j/7
 - le suivi des performances énergétiques et des consommations
 - la proposition et la mise en œuvre d'actions d'amélioration visant à optimiser les performances techniques et énergétiques des installations
 - le reporting régulier des dérives de consommations et de fonctionnement auprès de la collectivité avec garantie de résultat,
- y compris les dépannages et réparations d'urgence avec astreinte 24/24h.

Les prestations de type P3 : Gros Entretien et Renouvellement (GER) des matériels

Le titulaire assurera les prestations de gros entretien et de renouvellement des équipements compris dans le périmètre contractuel, afin de garantir la pérennité, la fiabilité, la sécurité et la performance énergétique des installations.

À ce titre, il prendra en charge :

- les opérations de gros entretien programmées
- le remplacement des matériels vétustes ou défectueux
- le renouvellement des équipements en fin de vie
- les interventions nécessaires au maintien des performances initiales des installations
- les adaptations et optimisations techniques rendues nécessaires par l'évolution des technologies et des exigences réglementaires

La gestion du poste P3 fera l'objet d'un compte d'exécution transparent.

1.2 Etendue de la consultation

Conformément à l'article L2113-6 du Code de la commande publique, un groupement de commandes peut être constitué entre un ou plusieurs acheteurs.

Un groupement composé de la Ville d'Epernay, du CCAS d'Epernay et de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, a été constitué pour la passation du présent marché.

La Ville d'Epernay est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes. Elle est chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants, à la signature, à la notification et à l'exécution des marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement, conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique.

Lieu d'exécution : *Territoire de la Communauté d'Agglomération, Coteaux et Plaine de Champagne.*

1.3 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.4 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.5 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : prestation globale d'exploitation, de conduite, de maintenance préventive et corrective, ainsi que de garantie de performance des installations de chauffage.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
50720000-8	Services de réparation et d'entretien de chauffage central

1.7 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.8 - Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Cependant, **en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.**

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - o *Annexe 1 Détail des prestations par site*
 - o *Annexe 2 Inventaire des installations*
 - o *Annexe 3 Gamme de maintenance*
 - o *Annexe 4 Conditions d'ambiance*
 - o *Annexe 5 Criticité des installations*
 - o *Annexe 6 Adresses des bâtiments*
 - o *Annexe 7 Adresses de facturation*
- La décomposition du prix global forfaitaire
- Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Le manuel utilisateurs Xmarchés

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.xmarches.fr>

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur www.xmarches.fr lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises (Veillez à vous

enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise). Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (*personnel, et accessible après identification email et mot de passe*).

Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur www.xmarches.fr). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>**

L'ensemble des mails de la collectivité seront envoyés via l'adresse :

xmarches@spl-xdemat.fr

Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique (..) »

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment :

- *La mise à disposition des documents de la consultation ;*
- *La réception des candidatures et des offres ;*
- *Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments...*
- *Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution).*

La Collectivité ne procèdera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB...), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **06 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents de la CANDIDATURE à produire

(Articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique)

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit :**

- **Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ;
- **Le Document Unique de Marché Européen (DUME).**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- 1- La lettre de candidature (DC1 ou document équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat et/ou l'ensemble des membres du groupement.
- 2- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1)

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- 1- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global (DC2)
- 2- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (Annexe à fournir)

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- 1- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- 2- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
- 3- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.2 PIECES DE L'OFFRE :

- 1- **L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes** : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat,
- 2- **La Décomposition des Prix Globale Forfaitaire du lot concerné (DPGF) intégralement complétée**. Celle-ci est à remettre au format PDF et dans un fichier exploitable (XLS ou ODS). (P2 P3)
- 3- **Le Mémoire technique** contenant les dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations comprenant les éléments suivants :
 - Méthodologie d'exploitation et de maintenance** : Organisation générale de l'exploitation, Reprise du patrimoine et prise en charge du contrat, Gestion des interventions correctives, Maintenance préventive et réglementaire
 - Méthodologie Gros Entretien et Renouvellement /P3** : Programmation des renouvellements, Pertinence des propositions techniques, Analyse technico-économique des solutions proposées
 - Moyens humains et qualification** : Organisation de l'équipe dédiée ; Qualification du responsable d'exploitation, Qualification des techniciens, Moyens de remplacement et continuité de service
 - Organisation de l'astreinte** : Organisation opérationnelle, Délais et procédures d'intervention
 - Equipements et outils de suivi du contrat** : Outils de gestion, GMAO, Télégestion, Reporting et tableaux de bord
- 4- **Les performances en matière de protection de l'environnement : Appui technique et optimisation énergétique** : Méthodologie de suivi énergétique, Qualité des propositions d'amélioration, Accompagnement et conseil à la collectivité, Veille réglementaire et technique

IL EST DEMANDE AUX CANDIDATS DE NOMMER LES FICHIERS ET DE LES DECOUPER EN COHERENCE AVEC LES ELEMENTS SOLLICITES CI-DESSUS/
1/AE - 2/DPGF - 3/MEMOIRE TECHNIQUE

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée mais reste facultative Pour l'effecteur, veuillez prendre contact avec Monsieur Fabien SCHORDING aux coordonnées indiquées à l'article 9.2 du présent règlement.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres

7.1 – Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

7.2 - Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr>

Veuillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

Signature des documents :

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée. Le candidat retenu sera donc invité à acquérir un certificat de signature électronique.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et **conforme au format PAdES**. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne. Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

NOTA : *En cas de signature sous forme «.sig » (signature distincte du document), il sera demandé au candidat, s'il est retenu, d'utiliser des outils gratuits (comme ADOBE READER) afin de signer l'acte d'engagement sous forme PDF en incluant la signature dans le document pour qu'il puisse être contresigné par le représentant de la collectivité.*

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés pour signature manuscrite des pièces du marché.

Précisions sur le dépôt électronique :

Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme www.xmarches.fr puis cliquer sur le lien « *répondre par voie électronique* ». Le candidat est invité à se reporter au « *manuel utilisateur de la plate-forme* » mis à disposition sur www.xmarches.fr

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. article 5.1).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule **la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire**. Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : 2026-34CA. Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : DIRECTION MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (Cf. *arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*). *NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF. Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à 50 Mo maximum par document.*



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours. Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur technique	50 %
Coût global des prestations	40 %
Performances en matière de protection de l'environnement	10 %

PRIX DES PRESTATIONS	40%
La note Coût global des prestations (NC), composée par 50% de la note du coût du P2 (NCP2) 50% de la note du coût du P3 (NCP3) sera jugée sur 80 points : 1 /Le coût de la prestation P2 sera apprécié, au vu de la décomposition du prix global et forfaitaire qui devra être obligatoirement et intégralement complétée : L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 80 points. Les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule : $NCP2 = No - [No(P/Po - 1)]$ <i>NCP2 : Note de l'offre considérée</i> <i>No : Note maximale de l'offre la mieux placée</i> <i>P : Prix de l'offre considérée</i> <i>Po : Prix de l'offre la mieux placée</i> 2/ Le coût de la prestation P3 sera apprécié au vu des coefficients K1, K2 et K3, du taux M proposé dans l'Acte d'Engagement des travaux les plus courants : $NCP3 = 80\% NK + 20\% NM$ Avec K coefficient de marge sur le matériel sur le P3 qui sera calculé de la manière suivante = $(K1 \times 0,4) + (K2 \times 0,5) + (K3 \times 0,1)$ L'offre qui présentera le coefficient moyen K le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 80 points. Les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule : $NK = No - [No(K/Ko - 1)]$ <i>NK : Note de l'offre considérée</i> <i>No : Note maximale de l'offre la mieux placée</i> <i>K : Coefficient moyen de l'offre considérée</i> <i>Ko : Coefficient moyen de l'offre la mieux placée</i> Le Coefficient K appliqué sur factures fournisseurs (modulable suivant le prix des fournitures) : < 1 000 € HT : K 1 1 000 à 5 000 € HT : K 2 > 5 000 € HT : K 3	Note NP sur 80 points pondérée à 32 points

L'offre qui présentera le taux moyen M (Prix de la main d'œuvre) le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 80 points. Les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule : $NM = No - [No(M/Mo - 1)]$ <i>NM</i> : Note de l'offre considérée <i>No</i> : Note maximale de l'offre la mieux placée <i>M</i> : taux moyen de l'offre considérée <i>Mo</i> : taux moyen de l'offre la mieux placée La note coût global des prestations NC est l'addition des notes obtenues à chaque sous-critère pondéré : $NC = 50\% NCP2 + 50\% NCP3$	
VALEUR TECHNIQUE	50%
1 - Méthodologie d'exploitation et de maintenance 20 pts Organisation générale de l'exploitation (5 pts) Reprise du patrimoine et prise en charge du contrat (5 pts) Gestion des interventions correctives (5 pts) Maintenance préventive et réglementaire (5 pts) 2 - Méthodologie GER /P3 : 20 pts Programmation des renouvellements (10 pts) Pertinence des propositions techniques (5 pts) Analyse technico-économique des solutions proposées (5 pts) 3 - Moyens humains et qualification 20 pts Organisation de l'équipe dédiée (5 pts) Qualification du responsable d'exploitation (5 pts) Qualification des techniciens (5 pts) Moyens de remplacement et continuité de service (5 pts) 4 - Organisation de l'astreinte 10 pts Organisation opérationnelle (5 pts) Délais et procédures d'intervention (5 pts) 5 - Equipements et outils de suivi du contrat 10 pts Outils de gestion, GMAO, Télégestion (5 pts) Reporting et tableaux de bord (5pts)	Note NQ sur 80 points pondérée à 40 points
PERFORMANCES EN MATIERE DE L'ENVIRONNEMENT	10%
Appui technique et optimisation énergétique (80 pts) Méthodologie de suivi énergétique (20 pts) Qualité des propositions d'amélioration (20 pts) Accompagnement et conseil à la collectivité (20 pts) Veille réglementaire et technique (20 pts)	Note NE sur 80 points pondérée à 8 points
: La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère : $N = 40\% NP + 50\% NT + 10\% NE$	80 points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante** : <https://www.xmarches.fr/> (onglet « Poser une question »).

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Renseignement(s) administratif(s) :

VILLE D'EPERNAY

Direction Marchés Publics

2 rue de Reims - BP 505

51331 EPERNAY CEDEX

Mmes GILLES / PLUCHART / MORLET

03.26.53.37.09 / 08 / 34

Renseignement(s) technique(s) :

VILLE D'EPERNAY

Mr Fabien SCHORDING

Directeur des Services Techniques

Tél : 03 26 53 37 10 /

06 87 86 98 46

fabien.shording@ville-epernay.fr

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le **Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne**.

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25 rue du Lycée

51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél : 03 26 66 86 87

Télécopie : 03 26 21 01 87

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nancy - Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1, rue du préfet Claude Erignac - 54038 Nancy cedex.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

9 - Notification et information des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur (xmarches@spl-xdemat.fr) contenant un lien.

Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise. Le candidat retenu devra fournir, via Xmarchés, les attestations préalables à la signature du contrat.

Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ».